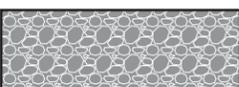


Notes générales :

- L'entrepreneur devra se conformer aux lois, règlements (municipaux, provinciaux et fédéraux), décrets et autres normes applicables aux travaux. Il doit également respecter les mesures de sécurité prévues au code de sécurité pour les travaux de construction.
- Avant de débiter les travaux l'entrepreneur doit :
 - vérifier la concordance entre les niveaux et aviser l'architecte paysagiste de toute différences
 - vérifier et valider toutes les dimensions et hauteurs indiquées sur les plans et aviser l'architecte paysagiste de toute différences, erreurs ou omissions.
 - vérifier et valider toutes les quantités indiquées dans le tableau des végétaux
 - Obtenir la localisation des services d'utilité publiques auprès d'info-excavation. La localisation des services montrés au plan est approximative et il est entendu que l'architecte paysagiste et le client n'assument aucunement la responsabilité quant à l'exactitude et l'intégrité de ces informations.
- L'entrepreneur devra assurer le fonctionnement de tous les services existants pendant les travaux.
- Tout dommage aux structures environnantes autres que celles visées par le plan et devis devront être remplacées ou réparées par l'entrepreneur à la satisfaction du client.
- Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent du plan préparé par l'apprenteur géomètre.
- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Le positionnement du nord est approximatif pour information seulement

Légende

	Couvre-sol		Conifère
	Gazon		Arbres existant (feuillu ou conifère)
	Terre/Plate-bande		Feuillu
	Poussière de pierre/sable/asphalte		Haie de cèdre
	Pierre de rivière		Vivace ou annuelle en pot
	Pierre/muret/coupe de mur		
	Béton		
	Eau		
	Bois		
	Paillis		
	Tuile de béton pour gazon renforcé		
	Pierre naturelle plate		
	Pierre naturelle plate		
	Pierre naturelle ronde		
	Pierre naturelle ronde		

Projet :
Stationnement Pie IX/Chrystler,
9350 Pie 9, Montréal, H1Z 4E9

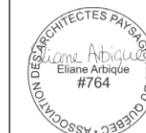
Notes :



Dessin :
Émis pour CCU

Échelle : 1/32" = 1'-0"
Dessiné par : Eliane Arbique
Date : 1 octobre 2024

Client :
Complexe 9350 -
att. de Yvan Roy



Gaiaart
AMÉNAGEMENT PAYSAGER + ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Ap101

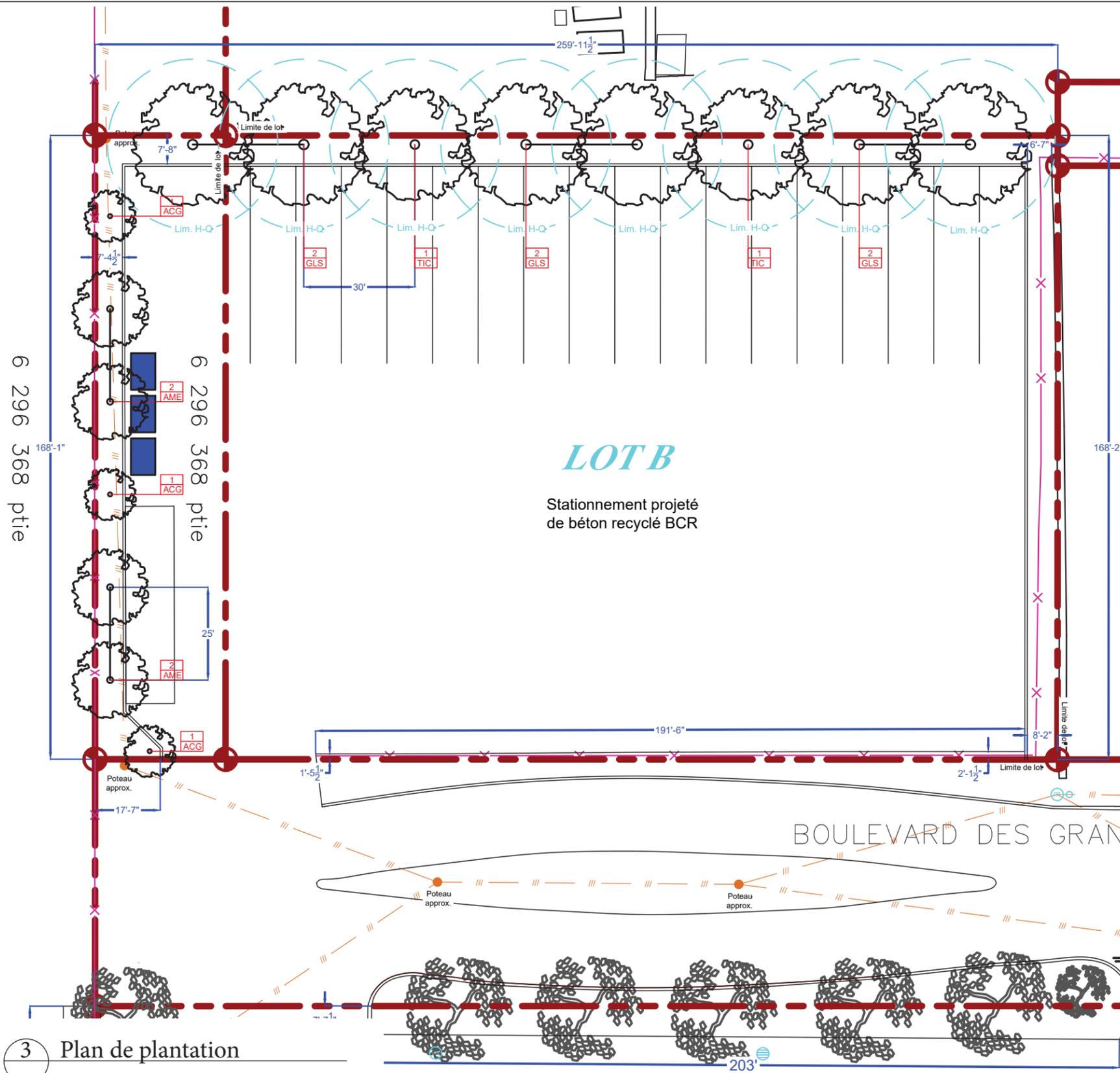


TABLEAU DES VÉGÉTAUX								
Nom latin	Abréviation	Quantité	Hauteur	Largeur	Couleur Floraison	Temps de floraison	Exposition	Distance des fils électriques (selon H-Q)
ARBRES FEUILLUS								
Acer ginnala	ACG	3	6m	4m	-	-	soleil/mi-ombre	0m
Amélanche grandiflora 'autumn brilliance' (tige)	AME	4	7m	6m	blanc	-	soleil	0m
Gleditsia triacanthos inermis 'sunburst'	GLS	6	12m	10m	-	-	soleil	7m
Tilia cordata Glenleven	TIC	2	13m	9m	jaunes	printemps	soleil/ombre légère	7m

Calibre des vivaces : 1 à 2 litres selon la disponibilité. Calibre des arbustes : 2 à 3 gallons selon la disponibilité.
 Calibre et hauteur des arbres : hauteur minimale de 2,0 mètres à la plantation, les feuillus doivent avoir un diamètre minimal de 50 millimètres, mesuré à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol à la plantation

ARBRES FEUILLUS



Gleditsia triacanthos inermis sunburst



Été



Automne



Acer ginnala



Amélanche grandiflora 'autumn brilliance'

3 Plan de plantation

Projet :
 Stationnement Pie IX/Chrystler,
 9350 Pie 9, Montréal, H1Z 4E9

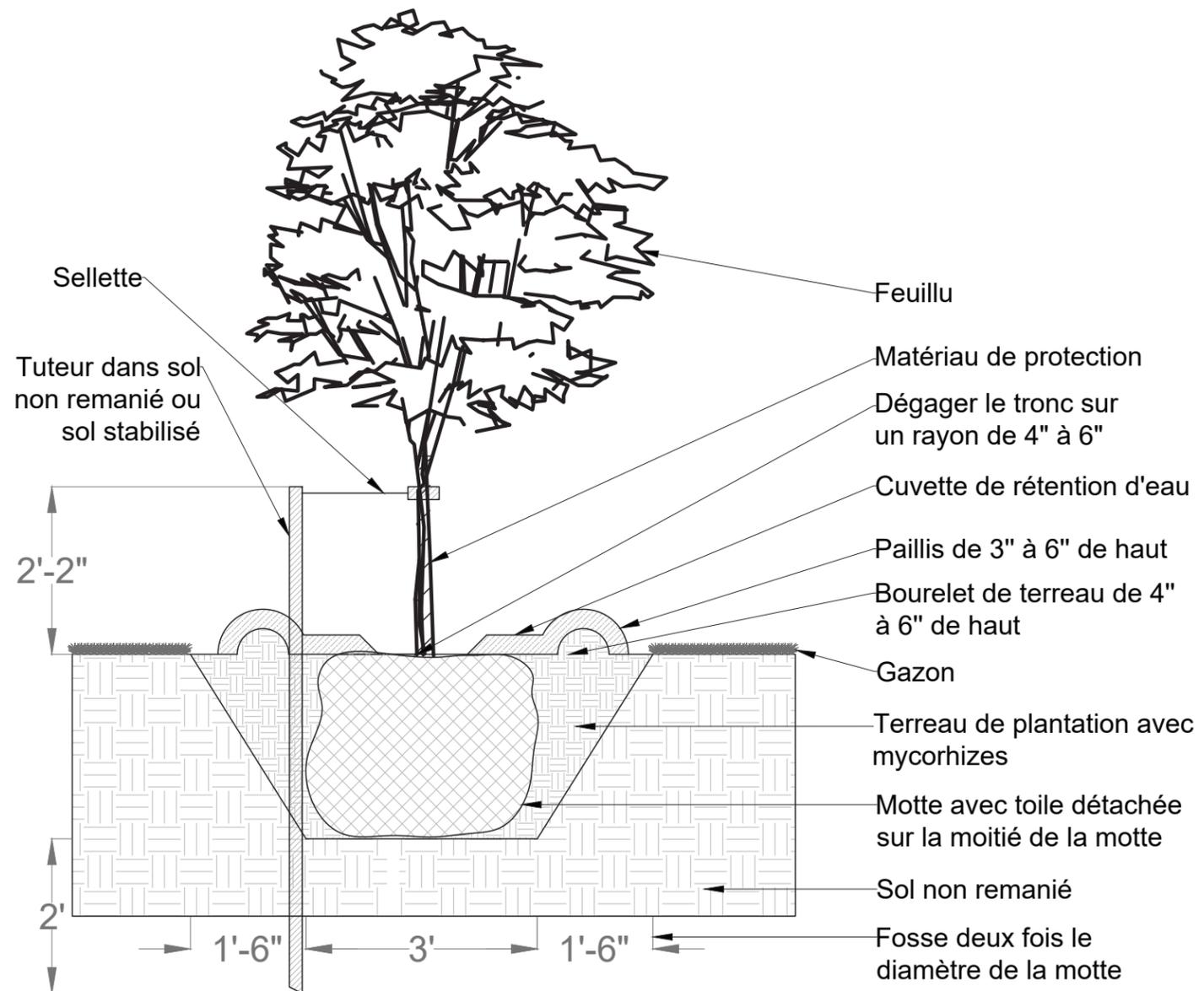
Notes :

Dessin :
 Émis pour CCU

Échelle : 1/32" = 1'-0"
 Dessiné par : Eliane Arbique
 Date : 1 octobre 2024

Client :
 Complexe 9350 -
 att. de Yvan Roy





④ Détail fosse de plantation pour arbre feuillu 1/2"=1'-0"

Projet :
Stationnement Pie IX/Chrystler,
9350 Pie 9, Montréal, H1Z 4E9

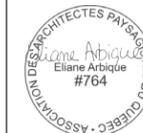
Notes :



Dessin :
Émis pour CCU

Échelle : 1/32" = 1'-0"
Dessiné par : Eliane Arbique
Date : 1 octobre 2024

Client :
Complexe 9350 -
att. de Yvan Roy



Gaiaart
AMÉNAGEMENT PAYSAGER + ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Ap104

Complexe 9350

9350 Pie 9, Montréal, H1Z 4E9

Stationnement Pie IX/Chrystler